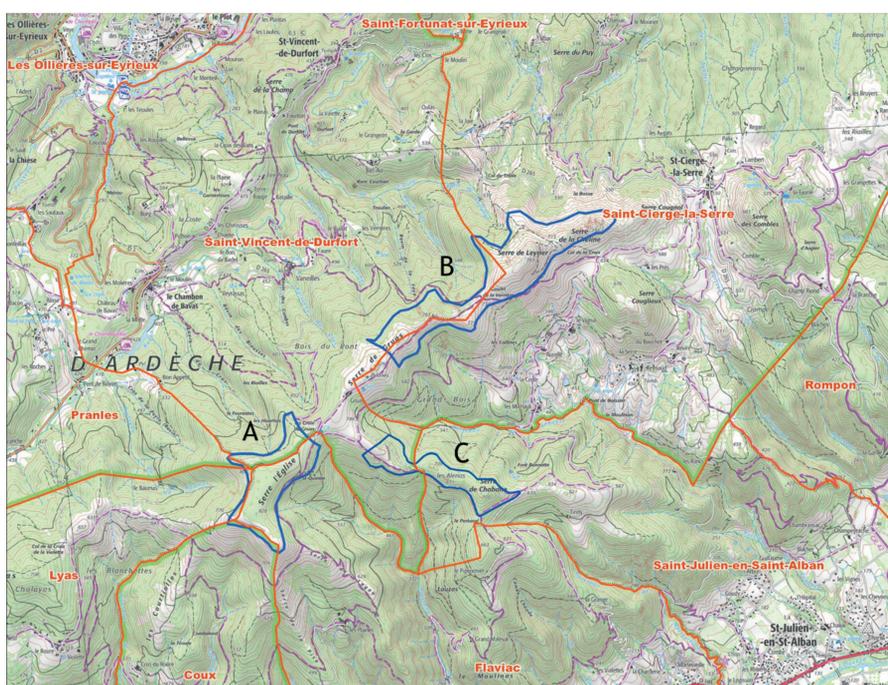


L'étude paysagère a été réalisée par le bureau indépendant L'Atelier des Paysages. L'implantation d'un parc éolien induit une nouvelle lecture du paysage, et il est important d'en connaître les enjeux locaux afin de proposer l'implantation qui présentera l'insertion paysagère la plus adaptée au territoire.

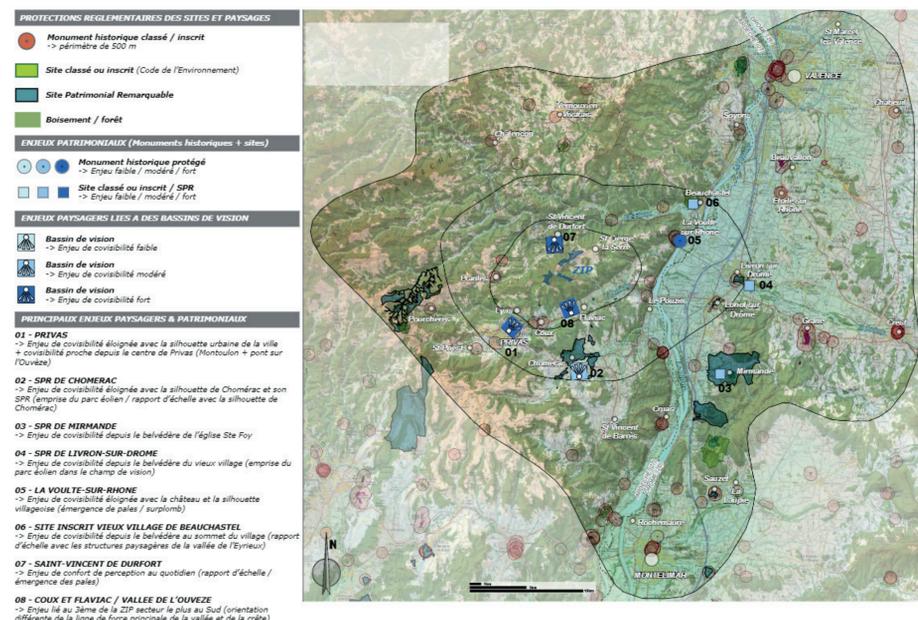
La zone d'implantation retenue

Initialement composée de trois noyaux A, B, et C, la zone d'implantation potentielle a été réduite à la suite des premiers résultats de l'étude paysagère.

En effet, des enjeux paysagers ont été identifiés sur le noyau C, allant notamment à l'encontre des lignes de forces du paysage identifiées sur un axe nord-est/sud-ouest, et RES a donc pris la décision d'abandonner ce noyau et de privilégier le noyau B pour poursuivre la conception de son projet.



Les enjeux paysagers et patrimoniaux



La carte ci-dessus recense l'ensemble des enjeux patrimoniaux (monuments historiques, sites classés, AVAP-SPR) et paysagers (bassin de vision sur le projet) identifiés au sein des aires d'études. Ce sont ces enjeux qui permettent notamment d'établir une liste de points de vue. Ensuite, des simulations visuelles appelées « photomontages » sont réalisées sur ces points de vue avec le projet d'implantation, pour témoigner de l'évolution attendue du paysage.

Une cinquantaine de points de vue proches et éloignés sont pressentis à ce stade de l'étude.

Zoom sur... Le Geopark des Monts d'Ardèche

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche bénéficie du label Geopark depuis 2014. Ce label, attribué par l'UNESCO, reconnaît au PNR un patrimoine géologique remarquable en raison notamment de la présence dans son périmètre de « géosites » : des sites localisés et identifiés comme remarquables pour leurs qualités esthétiques, géologiques et leur rareté. Le site du projet des Serres, situé à la limite du Géopark des Monts d'Ardèche, n'est pas à proximité d'un « géosite ». Il est identifié comme étant un « belvédère », c'est-à-dire un point de vue permettant un panorama remarquable.

L'implantation d'un parc éolien est compatible avec le label Geopark, qui n'implique pas de contrainte spécifique pour la conception d'un tel projet, et pourrait même contribuer à sa mise en valeur (amélioration des accès, table de lecture du paysage, etc).

